



# Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain

## Rapport annuel d'activités **2012**

*Version non validée par la CLE*



Structure porteuse du SAGE



Partenaires financiers



# SOMMAIRE

<b>L'avancement de l'élaboration du SAGE</b>	<b>p4</b>
<b>Les réunions</b>	<b>p4</b>
<i>La CLE</i>	
<i>Le bureau de la CLE</i>	
<i>Les commissions de travail</i>	
<b>Les études</b>	<b>p6</b>
<i>Etudes complémentaires à l'état initial du SAGE</i>	
<i>Diagnostic du SAGE</i>	
<i>Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE</i>	
<i>Evaluation environnementale</i>	
<b>L'information et la communication</b>	<b>p8</b>
<i>Publications</i>	
<i>Site web du SAGE</i>	
<i>Présentation du SAGE aux acteurs du territoire</i>	
<b>Le suivi et les avis sur les projets en cours</b>	<b>p9</b>
<i>Le suivi des projets et actions</i>	
<i>Les avis rendus par la CLE</i>	
<b>Les moyens du SAGE</b>	<b>p10</b>
<i>La structure porteuse</i>	
<i>Les éléments financiers</i>	

## L'avancement de l'élaboration du SAGE

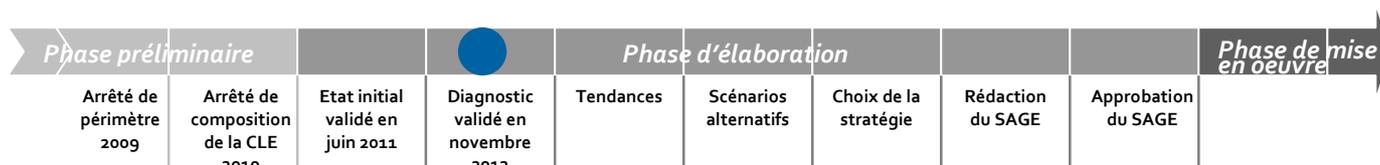
L'année 2012 a été consacrée à la réalisation du diagnostic du SAGE qui a été validé par la CLE le 12 novembre 2012.

En parallèle, les études complémentaires à l'état initial se sont poursuivies ou ont été engagées : étude des pratiques et pressions agricoles et approche sociologique du monde agricole, étude de pré-localisation des zones humides du bassin.

Un cahier des charges pour l'étude du devenir des ouvrages en rivière sur l'axe Clain et la Dive du Sud a été rédigé et validé : l'étude sera lancée début 2013.

La composition de la CLE a été modifiée par arrêté du 17 février 2012 afin de prendre en compte le changement de représentant du Conseil Général de la Charente.

Par ailleurs, une consultation concernant la révision du périmètre du SAGE Clain a été organisée par la DDT de la Vienne auprès des collectivités concernées, du 3 octobre au 3 décembre 2012. La révision du périmètre a pour objectif de mettre en cohérence les périmètres du SAGE Clain et du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin. Le nouvel arrêté de périmètre du SAGE Clain devrait être pris début 2013.



## Les réunions

### La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie à 3 reprises en 2012.

#### Réunion du 19 avril 2012

L'ordre du jour était le suivant :

- Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- Modification du périmètre du SAGE Clain pour une mise en cohérence avec le SAGE SNMP
- Avancement du contrat territorial gestion quantitative Clain
- Bilan de l'étiage 2011 et point sur la ressource en mars 2012

Cette réunion de la CLE a permis de présenter l'avancement des travaux d'élaboration du SAGE et notamment les études complémentaires à l'état initial.

#### Réunion du 28 juin 2012

L'ordre du jour était le suivant :

- Point sur les contrats territoriaux du bassin du Clain

- Présentation du projet de contrat territorial milieux aquatiques de la Clouère
- Présentation du projet de contrat territorial gestion quantitative du Clain
- Questions diverses

La CLE a rendu un avis favorable sur les deux projet de contrats territoriaux présentés lors de cette réunion.

### **Réunion du 12 novembre 2012**

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du diagnostic, des enjeux et objectifs pour validation
- Point d'information sur l'avancement des études d'élaboration du SAGE
- Présentation de l'inventaire des ouvrages du bassin du Clain
- Point d'information sur la révision du SDAGE Loire Bretagne
- Point d'information sur la réforme territoriale

Le diagnostic du SAGE a été validé à l'unanimité par les membres de la CLE lors de cette réunion.

## ***Le bureau de la CLE***

Le bureau de la CLE s'est réuni à 3 reprises en 2012.

### **Réunion du 11 avril 2012**

L'ordre du jour était le suivant :

- Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- Modification du périmètre du SAGE Clain pour une mise en cohérence avec le SAGE SNMP
- Avancement du contrat territorial gestion quantitative Clain
- Questions diverses

### **Réunion du 4 juin 2012**

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du cahier des charges de l'étude d'élaboration des scénarios et de la stratégie du SAGE
- Présentation du projet de contrat territorial gestion quantitative du bassin du Clain
- Présentation du projet de contrat territorial milieux aquatiques du val de Clouère

### **Réunion du 26 septembre 2012**

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du diagnostic provisoire du SAGE
- Points d'information

## ***Les commissions de travail***

Les commissions de travail du SAGE se sont réunies à deux reprises dans le cadre de la réalisation du diagnostic du SAGE :

- Les 31 mai et 1er juin : identification des problématiques de gestion de l'eau,
- Le 28 juin : réunion commune aux 3 commissions pour identifier les enjeux et objectifs de gestion de l'eau du bassin du Clain.

## Les études

### *Etudes complémentaires à l'état initial du SAGE*

#### **Etude des pratiques et pressions agricoles, approche sociologique du monde agricole**

La réalisation de cette étude a été confiée au bureau d'études GEO-HYD. Elle a débuté en novembre 2011 et s'est poursuivie sur l'année 2012. Elle a été finalisée en novembre 2012.

L'étude avait pour objet la mise à jour des données permettant de caractériser l'activité agricole sur le territoire (prise en compte des données du recensement agricole de 2010), l'évaluation des pressions agricoles en terme de pollution et l'analyse sociologique du monde agricole.

Dans le cadre de l'approche sociologique, 29 agriculteurs du territoire ont été rencontrés ainsi que des structures du monde agricole (Coopératives, chambres, association d'irrigants...).

Le comité de pilotage de l'étude a été réuni à 3 reprises en 2012 : en février, en avril et enfin en novembre pour la validation du rapport final de l'étude.

Les deux premières réunions ont permis de présenter les résultats de la caractérisation de l'activité sur le territoire et de caler la méthodologie pour l'évaluation des pressions et des risques de transfert.

Le rendu final de cette étude a été reporté afin de ne pas retarder l'élaboration du diagnostic du SAGE menée en parallèle. Les pratiques et pressions agricoles ont pu être intégrées au diagnostic du SAGE.

#### **Pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain**

L'étude porte sur la pré-localisation des zones humides probables et sur la hiérarchisation de ces zones pour la réalisation d'inventaires de terrain.

Après mise en concurrence, réalisée début 2012, l'étude a été confiée au groupement de bureaux d'étude TTI Production / BIOTOPE.

L'étude a débuté au mois de mai. 4 réunions du comité de pilotage se sont tenues en 2012 (mai, avril, juillet, octobre et novembre).

La phase de pré-localisation des zones humides probables a été réalisée et a consisté en la synthèse des données existantes, une analyse topographique et des traitements spatiaux de données, la photo-interprétation et des visites de terrain pour caler et vérifier les résultats.

La phase de hiérarchisation des zones humides probables pour la réalisation d'inventaires de terrain est actuellement en cours. Le dernier comité de pilotage est fixé au 7 février 2013.

#### **Etude sur les ouvrages en rivière**

Concernant les ouvrages en rivière, deux démarches ont été menées en parallèle en 2012 :

- la réalisation d'un stage visant à consolider l'inventaire des ouvrages sur le bassin du Clain,
- la rédaction du cahier des charges pour l'étude du devenir des ouvrages en rivière sur l'axe Clain et la Dive du Sud.

Le stage, réalisé par un étudiant de master 1 de l'université de Tours (parcours IMACOF) en partenariat avec l'ONEMA, a permis de recenser 532 ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau du bassin du Clain et d'intégrer les données existantes sur les ouvrages dans une même base de données via l'outil Gebps.

Le taux d'étagement, indicateur de la pression exercée par les ouvrages sur la rivière, a été évalué de manière homogène sur les principaux cours d'eau du bassin.

En parallèle, un cahier des charges pour l'étude du devenir des ouvrages en rivière sur l'axe Clain et la Dive du Sud a été rédigé en collaboration étroite avec le SMAC et le syndicat du Clain Sud et validé en comité technique en mars 2012.

L'étude porte sur les cours d'eau les plus fortement étagés du bassin et doit constituer un outil d'aide à la décision pour la CLE dans le cadre de l'élaboration du SAGE et pour les syndicats dans le cadre de la mise en œuvre du CTMA du Clain.

Les objectifs de l'étude sont :

- d'établir un état des lieux précis des ouvrages
- d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs
- de proposer et analyser des scénarii de restauration de la continuité écologique à l'échelle de chaque ouvrage d'une part et à l'échelle de l'axe Clain d'autre part.

La mise en concurrence a été réalisée au 2<sup>ème</sup> semestre 2012 et l'étude sera lancée en début d'année 2013.

## ***Diagnostic du SAGE***

La réalisation du diagnostic du SAGE par le bureau d'études GEO-HYD a débuté au mois de mai 2012.

Dans ce cadre, les commissions de travail du SAGE se sont réunies à deux reprises pour identifier les enjeux et objectifs de gestion de l'eau du bassin (les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin et le 28 juin : réunion commune).

La CLE a validé le diagnostic du SAGE le 12 novembre 2012.

## ***Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE***

Le cahier des charges pour l'élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et le choix de la stratégie du SAGE a été rédigé en 2012 et validé par le bureau de la CLE lors de sa réunion du 4 juin 2012.

La publicité du marché est réalisée du 6 décembre 2012 au 22 janvier 2013. Suite à l'analyse des offres et au choix du candidat, l'étude pourra être lancée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

## ***Evaluation environnementale***

Conformément à la réglementation, une demande de cadrage préalable de la démarche d'évaluation environnementale du SAGE a été adressée au Préfet de la Vienne en décembre 2012. L'objectif est de connaître le degré de précision des informations que doit contenir le rapport environnemental, la méthodologie recommandée et les éventuels éléments particuliers à prendre en compte.

## L'information et la communication

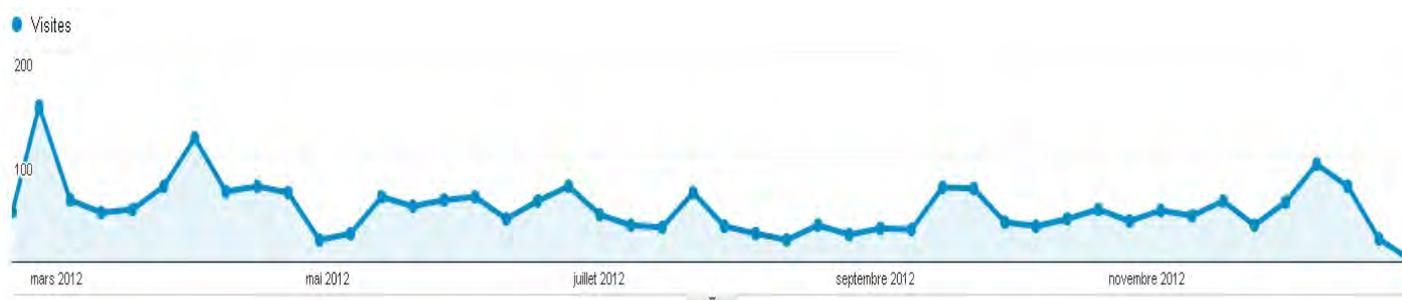
### Publication

Une synthèse de l'état initial a été diffusée aux acteurs de l'eau du territoire au début de l'année 2012 : collectivités du territoire, usagers, services de l'Etat. Celle-ci présente les principaux éléments concernant la qualité des eaux du bassin, la qualité des milieux aquatiques, la quantité d'eau et les différents usages.

### Site web du SAGE

Le site web dédié au SAGE Clain a été mis en ligne fin février 2012. Les principales données statistiques du site depuis sa mise en la ligne jusqu'à la fin décembre sont les suivantes.

- Nombre de visites : 2362
- Nombre de visiteurs (un visiteur peut faire plusieurs visites sur le site) : 1597
- Nombre de pages vues par visite : 4,19
- Durée moyenne de la visite : 3min20s
- 168 visiteurs en moyenne par mois (de 128 à 215 visiteurs selon les mois)
- 222 visites en moyenne par mois



Evolution du nombre de visites par semaine de fin février à fin décembre 2012 (Source : Google Analytics)

### Présentation du SAGE aux acteurs du territoire

La démarche SAGE a été présentée aux instances / structures suivantes en 2012 :

- Comité syndical du Pays des 6 vallées
- Conseil communautaire de la Communauté de communes Vonne et Clain
- Conseil communautaire de la Communauté de communes du Vouglaisien
- Comité syndical du SMAC
- Commission Environnement du Conseil Général de la Vienne
- Vienne agrobio

## Le suivi et les avis sur les projets en cours

### *Le suivi des projets et actions*

La CLE du SAGE Clain a été associée, via son Président ou son animatrice, aux actions, réunions ou projets suivants en 2012 :

- Elaboration du Contrat Territorial Gestion Quantitative du Clain
- Elaboration des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques sur l'Auxances et la Boivre
- Réalisation d'inventaires communaux de zones humides en Pays de Gâtine
- Etude du devenir du plan d'eau d'Ayron
- Programme ReSource sur les bassins de Fleury et la Jallière
- Comité de pilotage gestion quantitative de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Conférences départementales de l'eau de la Vienne et des Deux-Sèvres
- Comité de suivi des usages de l'eau de la Vienne
- Comité de pilotage pour l'élaboration du Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE)
- Comité technique territorial Vienne / Creuse
- Colloque sur la gestion des étangs organisé par l'EPTB Vienne
- Rencontres des animateurs SAGE du bassin Loire Bretagne
- Rencontres sur le dialogue territorial organisées par l'IFREE
- Réunion d'information sur la sélection des Territoires à Risques d'Inondation

Par ailleurs, la Commission Locale de l'eau a été informée à plusieurs reprises de l'avancement de la réforme territoriale dans le département de la Vienne concernant les syndicats d'eau potable et les syndicats rivière.

Un courrier du Président de la CLE a été adressé au Préfet de la Vienne afin de faire part des remarques des membres du bureau de la CLE sur le projet de périmètre du futur EPCI relevant du bassin du Clain, soumis à consultation fin 2012.

### *Les avis rendus par la CLE*

La CLE a rendu un avis sur deux projets de contrats territoriaux en 2012 :

- le contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) de la Clouère porté par le syndicat mixte d'aménagement du val de Clouère
- le contrat territorial gestion quantitative (CTGQ) du bassin du Clain porté par la Chambre d'Agriculture de la Vienne

Au-delà du vote, il s'agissait de faire part à l'Agence de l'Eau des remarques des membres de la CLE sur ces deux projets.

Le CTMA Clouère n'a pas fait l'objet de remarque particulière lors de la réunion et la CLE a rendu un avis favorable à la quasi unanimité (une abstention).

Le CTGQ a suscité en revanche de nombreux échanges et questions au sein de la CLE portant sur les principaux points suivants :

- l'équilibre des actions proposées dans le contrat (entre les actions de stockage et les autres actions d'économies)
- la question du coût important des projets de retenues de substitution et de leur financement
- la question de l'impact du remplissage des retenues sur les milieux et la recharge des nappes.

Le CTGQ a recueilli 29 votes favorables et 13 votes défavorables.

## Les moyens du SAGE

### La structure porteuse

Compte tenu de la position centrale du bassin versant du Clain dans le département de la Vienne, le Conseil Général de la Vienne est apparu comme le plus légitime pour piloter et animer cette démarche SAGE. Il en a donc pris la compétence par délibération du 24 février 2005.

Une animatrice et une secrétaire (1/3 temps) sont affectées à l'animation du SAGE. Différents services du Conseil Général apportent également un accompagnement technique et administratif : service communication, marchés publics, comptabilité...

### Les éléments financiers

En 2012, les partenaires financiers du Conseil Général dans le cadre de l'élaboration du SAGE Clain sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Poitou-Charentes, Grand Poitiers et le Conseil Général des Deux-Sèvres.

Le plan de financement en 2012 est le suivant.

	Animation	Etudes
Agence de l'Eau Loire Bretagne	50%	60%
Région	10%	5% (subvention au cas par cas selon les études)
Grand Poitiers	10%	5%
Départements	30%	30%
<i>Dont CG de la Vienne</i>	<i>27%</i>	<i>27%</i>
<i>Dont CG des Deux-Sèvres</i>	<i>3%</i>	<i>3%</i>

Pour l'année 2012, les dépenses se sont élevées à 208 472 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 60 000€ (salaires et charges de la cellule d'animation)
- Etudes :
  - Diagnostic du SAGE (finalisé en 2012) : 45 926€
  - Etude des pratiques et pressions agricoles (finalisée en 2012) : 51 666€
  - Pré-localisation des zones humides (non finalisée en 2012) : 56 621€